****

***Communiqué de presse***

1 mars 2023

**Les suppléments d'honoraires des hôpitaux varient fortement selon les régions**

**Le Vlaams & Neutraal Ziekenfonds (VNZ) prône la responsabilité dans le domaine des soins de santé et, chaque année, non seulement examine les différences de dépenses et de revenus entre la Flandre et la Wallonie sur la base des données de L’Union des Mutualités Neutres, mais analyse également les suppléments d'honoraires maximaux dans tous les hôpitaux belges.**

Lorsqu'un patient choisit volontairement d'être admis dans une chambre individuelle, les médecins, tant les chirurgiens que les anesthésistes, sont autorisés à facturer un supplément d'honoraires en plus du tarif Riziv établi. L'époque où l'on se limitait au double (100%) dans ce cas est désormais révolue.

**Le supplément d'honoraires maximal moyen en 2023 est désormais de 185 %. En Flandre, il se situe juste au-dessus de 150% ; en Wallonie - et certainement à Bruxelles - bien au-dessus de 200% !**

On savait depuis longtemps que le coût d'une admission dans une chambre individuelle était plus élevé à Bruxelles qu'à Knokke, par exemple. En 2023, il est particulièrement frappant de constater que 5 hôpitaux de Flandre occidentale ont augmenté leur supplément d'honoraires relativement faible pour le rapprocher de la moyenne flamande.

Le fait que les suppléments d'honoraires puissent être jusqu'à trois fois plus élevés n'est pas exactement explicable de manière objective.

**Sur la base de l'analyse de tous les suppléments d'honoraires maximaux pouvant être réclamés par hôpital, nous obtenons les chiffres suivants par région pour 2023 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Supplément d'honoraires maximum moyen en chambre individuelle (janvier 2023)** | |
| **Flandres** | **153 %** |
| **Wallonie** | **212 %** |
| **Bruxelles** | **270 %** |
| **Moyenne** | **185 %** |

Sur 52 hôpitaux en Flandre, seuls 3 hôpitaux appliquent encore un maximum de 100 % (Bruges, Tielt et Roulers) pour une chambre individuelle, 12 entre 120 et 135 %, 27 entre 150 et 175 et 10 hôpitaux, souvent universitaires, facturent jusqu'à 200 % de supplément !

**En Wallonie, il y a 28 hôpitaux. Un seul hôpital facture un supplément d'honoraires de 100 % maximum et à peine un seul reste en dessous du supplément d'honoraires de 200 %. Les 26 autres établissements facturent au moins 200 %, avec trois cas extrêmes allant jusqu'à 300 %.**

Et cette valeur aberrante wallonne de 300 %, soit quatre fois le tarif INAMI convenu, est la norme dans huit des onze établissements bruxellois.

Le VNZ est particulièrement curieux de voir comment le gouvernement fédéral va finalement supprimer les suppléments d'honoraires et veiller à ce que les hôpitaux les plus chers ne soient pas récompensés !

+++ Fin du communiqué de presse +++